



**ACADÉMIE
DE REIMS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Médecin de l'Éducation nationale
Conseiller technique auprès du recteur de l'Académie de Reims
(H/F)**

Identification du poste

Localisation du poste : Rectorat de l'Académie de Reims, 1 rue Navier - 51082 Reims

Domaine fonctionnel :

Fonction : Médecin de l'Éducation nationale – Conseiller technique auprès du recteur de l'Académie de Reims

Catégorie : Catégorie A

Nature de l'emploi : Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels

Statut du poste : Vacant au 1^{er} septembre 2023

Quotité de travail : 100%

Votre positionnement dans l'organisation

Le médecin conseiller technique de recteur est placé sous l'autorité du recteur de l'académie de Reims.

Missions principales

Conseiller le recteur de l'académie sur toutes les questions à caractère médical et sanitaire concernant les élèves et les personnels.

Contribuer à l'élaboration et la mise en place de la politique académique de santé.

Missions politiques santé élèves

Impulser le développement de la politique académique de santé et de prévention, en articulation avec le projet académique et en interaction avec les autres conseillers techniques académiques et départementaux qui constituent le pôle santé, les DASEN et les différents chefs de service ou de division en tant que de besoins.

Apporter un conseil technique sur toutes les questions en lien avec la santé des élèves, notamment en y intégrant des données de recherche pertinentes.

Contribuer au pilotage académique de l'inclusion des élèves en situation de handicap en articulation avec les services concernés (ASH, DEC, SAI, corps d'inspection).

Organiser la formation médicale continue des médecins de l'académie, apporter son expertise pour les formations inter-catégorielles relevant du domaine médical dans le plan académique de formation.

Impulser une dynamique académique autour de la santé des élèves en fédérant les médecins conseillers départementaux et en harmonisant les pratiques.

Représenter le recteur dans les instances relevant du domaine de la santé.

Contribuer aux partenariats indispensables à la définition des programmes régionaux de santé.

Contribuer au bon déroulement du service sanitaire.

Missions politiques santé des personnels

Contribuer au pilotage et à l'animation du service de santé des personnels associant la médecine statutaire et la médecine de prévention.

Contribuer à la définition et à la déclinaison de la politique académique menée en matière de santé des personnels.

Coordonner avec le DRH et le concours du médecin de prévention les activités relevant de la médecine statutaire et participer aux réunions de concertation à l'initiative du DRH.

Compétences et connaissances requises

Avoir une solide expérience en matière de santé publique

Avoir une expertise dans la recherche sur la santé des adolescents

Avoir une bonne connaissance du système éducatif

Avoir une bonne connaissance des textes relatifs aux missions

Avoir une bonne connaissance des statuts des personnels de l'Éducation nationale.

Avoir de bonnes capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse

Avoir des capacités à la conduite de réunion

Maîtriser les technologies de l'information et de la communication

Savoir se positionner auprès du recteur et au sein des services académiques notamment dans le cadre de la Région académique Grand Est.

Etre capable de travailler en partenariat tant à l'interne dans l'Éducation nationale, qu'à l'externe, avec les organismes participants aux politiques de santé locales et nationales, ainsi qu'avec des organismes de recherche.

Etre capable de gérer des projets, encadrer des personnels et piloter des formations.

Etre disponible, adaptable, réactif, force de propositions.

Etre autonome et savoir rendre compte.

Spécifiques du poste

Cet emploi relève du groupe 2 des emplois de médecins conseillers techniques et d'une indemnité de fonctions sujétion et expertise correspondante.

Encadrement : OUI

Nombre d'agents encadrés par catégorie 1C

Conduite de projets : OUI

Poste non logé

Volume horaire annuel statutaire : 1607H

Textes et référence : Circulaire n°2015-118 du 10/11/2015

Décret n°91-1195 du 27-11-1991 modifié

Conditions particulières d'exercice

Conformément aux dispositions du décret n°91-1195 du 27 novembre 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables au corps des médecins de l'Éducation nationale et à l'emploi de médecin de l'Éducation nationale – conseiller technique, peuvent faire être acte de candidature : les médecins de l'Éducation nationale de 1^{ère} classe comptant au moins huit années de service effectif dans un corps, cadre d'emploi de fonctionnaire de l'État, des collectivités territoriales et établissements publics qui en dépendent ; les médecins inspecteurs en chef de santé publique.

Candidature

Adresser le dossier de candidature (CV, lettre de motivation, les deux derniers entretiens professionnels) par courriel à l'attention de Monsieur le recteur de l'académie de Reims.

Adresses mél : ce.recteur@ac-reims.fr et dpate.atss@ac-reims.fr en copie